

<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article186>



L'association sportive du collège Charles Rivière

- Vie du collège -

Date de mise en ligne : vendredi 4 octobre 2019

Copyright © Collège Charles Rivière - Tous droits réservés

L'association sportive du Collège propose à tous les élèves de l'établissement, la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités physiques, quel que soit son niveau et dans des conditions parfaitement adaptées à leur âge pendant les périodes scolaires.

De plus, la participation à l'association permet aux élèves de valider « le parcours citoyen » avec la possibilité de le présenter lors de l'oral du DNB.

1/ ARTS DU CIRQUE/DANSE

Tous les mercredis de 13h à 16h pour tous.

Rendez-vous au gymnase de la Vanoise

Entraînements, rencontres amicales et compétitions selon les effectifs.

2/ STEP (Chorégraphies en musique réalisées sur et autour une marche appelée « step »)

Tous les mercredis de 13h à 14h pour tous.

Rendez-vous en salle polyvalente du collège.

Entraînements, rencontres amicales et compétitions selon les effectifs.

3/ CROSSFIT

Tous les lundis de 12h45 à 13h30 et/ou tous les mardis (semaine B) de 11h30 à 12h30, pour tous.

Rendez-vous en salle polyvalente du collège.

Entraînements, rencontres amicales et compétitions selon les effectifs.

4/ BADMINTON

Tous les mercredis de 13h à 14h30

Rendez-vous au gymnase de la Vanoise

Entraînements, rencontres amicales et compétitions selon les effectifs

5/ ATHLETISME

Tous les mercredis de 13h à 14h30

Rendez-vous devant le gymnase de la Vanoise

5/SPORTS COLLECTIFS

Tous les mercredis de 14h30 à 17h pour tous

FUTSAL et selon la demande HANDBALL et/ou BASKETBALL et/ou VOLLEY BALL

(Créneaux à déterminer en fonction des effectifs)

Rendez-vous au gymnase de la Vanoise

Entraînements, rencontres amicales et compétitions selon les effectifs.

6/ CENTRE UNSS ESCALADE

En attente de confirmation

NB : Être obligatoirement licencié avant de participer.

7/ CENTRE UNSS CANOË

Tous les mercredis de 14h à 16h30 à l'île Charlemagne

NB : Être obligatoirement licencié avant de participer. et posséder une attestation du savoir nager.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1 : Cotisation annuelle pour une ou plusieurs activités

Licence annuelle 28 Euros (chèque « à l'ordre de l'Association sportive du collège Charles Rivière » et/ou espèces).

A partir de 2 inscriptions pour la même famille : 25 Euros / licence

ou Licence exceptionnelle 10 Euros (événement unique ,une fois dans l'année, comme par exemple le cross départemental UNSS)

2 : Une autorisation parentale à compléter